

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 septembre 2023

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Véronique ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Gilbert COMMANDRE, Véronique DUBUS, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés :

.....

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Rôle d'affouage de l'année 2023. Le conseil municipal donne son accord.

Programme voirie : choix des chantiers à faire réaliser et demande de subvention au Département dans le cadre des contrats territoriaux :

Monsieur le Maire présente les devis établis par l'entreprise Jouvert :

- Enrobé à chaud dans le village de Combret :	3 800,00 €
- Partie d'un mur de soutènement aux Rochettes-Basses :	5 250,00 €
- Rabeyrals bas : enrobé à chaud :	3 700,00 €
- Rabeyrals haut : enrobé à chaud :	13 700,00 €
- Grave émulsion sur la route du laitier, sur la descente vers Castanet, dans le Bergognon et à la montée du Champ :	5 900,00 €
- Valfournès : enrobé à chaud au bout du village :	5 000,00 €
<u>TOTAL :</u>	<u>37 350,00 € HT</u>

Le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de demander une subvention au Département à hauteur de 40%, dans le cadre des contrats territoriaux.

Réponse du Département suite à diverses demandes de subventions :

- Pour le programme d'enfouissement des réseaux secs du Grand -Altier : subvention accordée de 13 505 € (40%).
- Pour la réfection du réseau AEP du Grand-Altier : une subvention de 20 000 € sera proposée en 2024.
- Pour la régularisation des voies communales non cadastrées : une subvention de 7 000 € sera proposée en 2024.
- Pour le raccordement de La Maison-Blanche au réseau AEP : une subvention de 14 000 € sera proposée en 2024.

AEP de La Maison-Blanche – Plan de financement des travaux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un réseau AEP pour alimenter La Maison-Blanche. Il rappelle que l'estimation des travaux s'élève à 35 572,00 € H.T et qu'une subvention a été demandée au Conseil Départemental.

Il propose que la SCI COMBES, propriétaire de La Maison-Blanche, verse à la commune une participation financière pour le raccordement de la Maison-Blanche au réseau public d'eau potable ; il donne lecture de la convention à passer avec la SCI COMBES.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE de faire réaliser ces travaux sous réserve que le propriétaire de La Maison-Blanche accepte de signer la convention avec la commune.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Conseil Départemental (39,36%) :	14 000 €
- Participation financière de la SCI COMBES (23,61%) :	8 399 €
- Emprunt (37,03%) :	13 173 €

TOTAL : **35 572 €**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée avec la SCI COMBES,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Réalisation d'un emprunt pour le financement du réseau AEP du Grand-Altier :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 20 000 € destiné à financer les travaux d'A.E.P. du Grand-Altier d'un coût total de 40 817,66 € H.T.

Après étude, le Conseil Municipal décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, au taux fixe de 4,95%, par échéances constantes trimestrielles, sur une durée de 20 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Avenant à la convention passée avec la SARL COMBES pour sa participation financière aux travaux réalisés par la commune dans le local du four à pizzas :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2023-016 du 12 avril 2023 relative à la participation financière de la SARL COMBES pour les travaux de construction d'un caisson anti-feu dans le local du four à pizzas du PMR. IL explique qu'en raison de travaux électriques supplémentaires nécessaires, le coût total des travaux s'est élevé à 7 894,80 € HT, soit 1 020 € de plus que prévu.

Il propose d'établir un avenant à la convention passée avec la SARL COMBES le 12 mai 2023 afin de prévoir une participation financière supplémentaire de 510,00 € de sa part. Il donne lecture de l'avenant à la convention à passer avec la SARL COMBES. Le conseil municipal accepte l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Demande d'acquisition de la parcelle communale située à Combret cadastrée M 1141 :

La décision est reportée à une prochaine séance.

Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale située au Bergognon cadastrée E 464 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Lynda COLOMBIER et M. Bernard CARLI, propriétaires de la parcelle E 463 au Bergognon, qui souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle communale E 464 jouxtant leur propriété. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas vendre cette parcelle.

Devenir de la parcelle communale, donnée par Monsieur Louis Portanier, située en bas du village du Bergognon :

Le conseil municipal décide de ne pas vendre cette parcelle et de la destiner à une aire de stationnement des véhicules. Le terrain sera débroussaillé par les agents communaux, un accès sera aménagé et, si besoin, des barrières de sécurité seront installées.

Donner acte des décisions du Maire :

Location du logement social à M. PICHARD Wilson et Mme JACOB Pauline, à compter du 13 juillet 2023 pour 440 €/mois.

Avenant au bail à loyer de M. MASALA Gérard et Mme GOURDOUZE Vanessa : bail au seul nom de Mme GOURDOUZE Vanessa à compter du 1^{er} août 2023.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette et factures impayés suivants :

Sur le budget principal :

Exercice	Réf de la pièce	Objet	Montant
2022	Titre n°259	Loyer	1,16

Sur le budget de l'eau :

Exercice	Réf de la pièce	Objet	Montant
2017	R-1-3	Eau	42,20
2018	R-1-3	Eau	42,20
2022	R-1-179	Eau	1,76
2022	R-1-179	Redevance pollution	0,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette et factures ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

Mise en place d'un règlement d'affouage et fixation d'une taxe d'affouage.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, après avoir pris l'attache de l'ONF qui a donné ses conseils, de mettre en place un règlement d'affouage et de fixer le montant de la taxe d'affouage. Il donne lecture du règlement d'affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le règlement d'affouage proposé et fixe le montant de la taxe d'affouage à 4,00 le m³ de bois.

Rôle d'affouage de l'année 2023 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 12 avril 2023 relative à l'inscription et à la destination des coupes de bois sur les forêts communales et sectionales pour l'année 2023. Il présente la liste des bénéficiaires des coupes de bois d'affouage pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal arrête le rôle d'affouage pour l'année 2023, tel que présenté.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Madame la Ministre de la Transition Energétique concernant l'accélération du déploiement des énergies renouvelables.

Chaque commune est invitée à définir des zones d'accélération où elle souhaiterait voir des projets s'implanter.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune. Il fixe comme zones d'accélération les toitures des bâtiments agricoles, artisanaux, commerciaux et industriels situés sur la commune.

Base d'adresses locales : dénomination des voies :

Chaque conseiller propose des noms à attribuer aux rues de son village. Ces propositions vont être examinées avec le service de La Poste qui nous accompagne pour la mise en place de l'adressage.

La liste définitive des noms de voies sera arrêtée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Questions diverses :

AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle :

Des mesures de débits ont été effectuées sur les sources de Verlière, Azegades et des Douzes. Ces trois sources sont susceptibles de fournir un débit suffisant pour l'alimentation en eau potable des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle. La commune va faire appel à un cabinet d'études pour mener à bien ce projet.

Rentrée scolaire 2023 : effectif des élèves de l'école :

Monsieur le Maire informe que 3 élèves ont quitté l'école d'Altier, l'effectif est de 6 enfants à la rentrée 2023.

Stérilisation des chats errants :

La Fondation Brigitte Bardot va être contactée afin de connaître ses conditions d'aide financière pour la stérilisation des chats errants au village du Bergognon.